

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

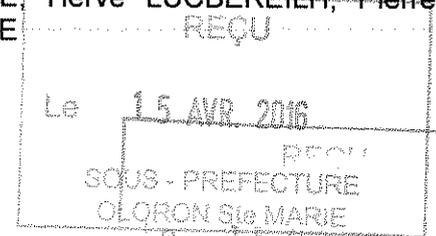
SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :
Madeleine COIG à Joseph LEES
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Jean-Jacques DALL'ACQUA à Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL à Maïté POTIN
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Bernard UTHURRY à Aimé SOUMET
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-13- FIN-



BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) **BUDGET PRIMITIF 2016**

M. LABARTHE indique que le budget annexe 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 231 700.00 €
- Section d'investissement : 596 700.00 €

En section de fonctionnement, l'activité liée au second contrôle de bon fonctionnement sera terminée cette année avec La Lyonnaise des Eaux, en lieu et place de la société Safège avec laquelle un contentieux a été engagé.

En termes de recettes, il est à noter que nous percevrons les redevances liées aux contrôles de bon fonctionnement des installations de la Vallée d'Aspe et de la CCPO.

En section d'investissement, les montants annoncés découlent essentiellement du programme de réhabilitation. Pour ce dispositif, le SPANC ne fait pas d'avance étant entendu que le versement des subventions auprès des usagers intervient après avoir perçu les financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Les tarifs 2015 sont confirmés, y compris le tarif relatif à la redevance pour « Contrôle de bon fonctionnement » sur le territoire de la CCPO, fixé à 50.00 € tous les 3 ans, qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 10 mars 2016.

Ouï cet exposé,

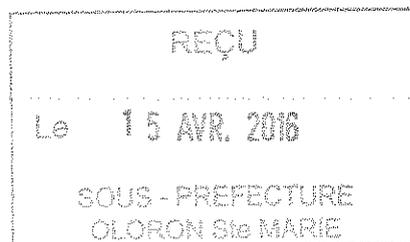
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget primitif 2016 du SPANC, arrêté aux montants ci-dessus.

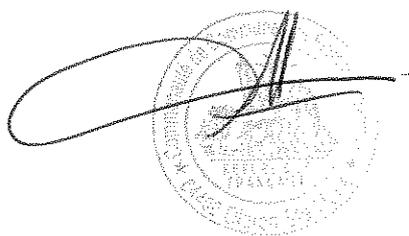
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/2016.



Le Président



A handwritten signature in black ink, written over the official seal.

Daniel LACRAMPE